

CHEQUE ENERGIE (AMUREBA) : AUDIT GLOBAL (AG) – PME Hors Convention Carbone

Vous souhaitez connaître l'efficacité énergétique de votre entreprise dans sa globalité ? Vous souhaitez détecter les points d'améliorations possibles et mettre en place un plan d'action concret et chiffré ?

DE MINIMIS

Généralités

Dédiés à soutenir les entreprises wallonnes dans leur transition énergétique, les chèques énergie sont les subventions AMUREBA accordées pour la réalisation d'audits et d'études énergétiques. Le montant des chèques est calculé sur la base des coûts liés

1. aux prestations de l'auditeur nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie AMUREBA
2. à l'acquisition ou à la location et au placement du matériel de mesure nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

L'audit global est l'outil idéal pour obtenir une vision claire de votre situation. Il porte sur l'ensemble des bâtiments et des processus industriels présents sur le périmètre de votre entreprise, sans oublier le recours aux énergies renouvelables et à la cogénération. Un auditeur labellisé AMUREBA réalise votre audit selon la méthodologie AMUREBA.

Montant maximal du chèque Audit Global : 8.000 €

L'audit global est réalisé une fois tous les 4 ans. Vous ne pouvez donc bénéficier du chèque AG qu'une fois tous les 4 ans.

Bénéficiaire: PME hors CC

Taux d'intervention: 75%

Montant maximum par intervention: 8.000 € HTVA

[Comment introduire une demande de chèque?](#)

[Lien utile](#)

Contacts

[Besoin d'aide?](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS